

COMMUNICATION DU COLLEGE A L'ENSEMBLE DES GENERALISTES FRANCOPHONES

Le 27 mars 2020

Plan

1. Outils de téléconsultation
2. Communiqué de CMP asbl (concertation médico-pharmaceutique)
3. Assurances et maladies professionnelles
4. Baromètre Sciensano Covid19
5. Les News de l'INAMI
6. Lignes HUDERF
7. Aides psychologiques à distance
8. Plateformes psy pour soignants
9. COVID19 e-monitoring First Line

Outils de téléconsultation

Afin de vous aider dans l'**évaluation clinique** de vos patients, voici une sélection de quelques outils d'une **grande simplicité d'utilisation** car ils s'utilisent **sans** installer d'application. **Il suffit que le patient clique sur le lien** qui lui a été envoyé depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur pour lancer la téléconsultation. Ils respectent le RGPD (règlement européen sur la protection des données).

- [Whereby.com](https://www.whereby.com)
- [Zoom.us](https://zoom.us) (Microsoft - tarif réduit via socialware)
- [Face Time](https://face.time) (Apple)
- [Eztalks.com](https://www.eztalks.com)



Voir aussi les avis du conseil de l'ordre à ce propos dans le cadre de la médecine d'urgence et de catastrophe :

- <https://www.ordomedic.be/fr/avis/conseil/teleconsultation-en-vue-de-poser-un-diagnostic-et-de-proposer-un-traitement>
- <https://www.ordomedic.be/fr/avis/conseil/communiqué-de-presse-du-conseil-national-de-l'ordre-des-medecins-concernant-les-mesures-exceptionnelles-a-prendre-par-la-medecine-de-premiere-ligne-dans-le-contexte-de-pandemie-de-coronavirus-covid-19>

Il en existe beaucoup d'autres qui n'ont pas été évalués ou n'ont pas été sélectionnés car ne démontrent pas qu'elles sont compatibles avec le RGPD.

Communiqué de CMP

Le Ministre de l'Economie vient de publier un arrêté au Moniteur belge soumettant « la vente au détail des équipements de protection individuelle et des biocides dans les officines agréées et sur prescription par un professionnel de la santé ». On entend par professionnel de la santé : médecin, pharmacien.ne, infirmier.ère, kinésithérapeute, etc. ». Le patient NE DOIT PAS obligatoirement avoir une prescription de son médecin ! Voir l'avis en annexe de la Concertation Médico-Pharmaceutique.

Assurances et maladies professionnelles

Vous trouverez en annexe un communiqué concernant les questions relatives à la couverture assurantielle et la responsabilité des MG notamment dans le cadre des consultations à distance et des prestations effectuées dans les centres de triage.

Le document aborde les questions suivantes :

1. Quelle est la couverture 'maladie professionnelle' du prestataire qui est contaminé à l'occasion de l'exercice de sa pratique (centre de triage ou non) ?

Attention : le fait que le Covid-19 ait été retenu comme maladie professionnelle par FEDRIS (l'Agence fédérale des risques professionnels) ne change rien pour les MG indépendants. C'est leur assurance maladie-invalidité pour indépendants et, le cas échéant leur assurance 'revenu garanti' qui interviendra.



Pour les MG salariés, cela ne change rien non plus s'ils ne sont pas malades plus d'un mois, car ils perçoivent de toute manière 100% de leur salaire payé par leur employeur. Mais c'est un avantage pour leur employeur, qui, dans le cadre d'un employé atteint de Covid-19, sera indemnisé par FEDRIS.

Par contre, mais le cas devrait être assez rare, si le travailleur salarié avait des séquelles au-delà d'un mois (et restait donc malade), à ce moment il percevrait 90% de son salaire payé par FEDRIS au lieu des 60% payés par sa mutuelle.

2. Quelle est la couverture en responsabilité d'un MG à l'occasion de l'exercice de sa pratique, hors période de pandémie ?
3. Les prestations effectuées en cas de pandémie sont-elles couvertes par les RC professionnelles ?
4. Un patient peut-il reprocher à son médecin d'avoir donné un mauvais diagnostic à l'occasion d'une consultation à distance ou d'un triage dans un centre de triage ?
5. L'intervention d'un médecin dans un centre de triage est-elle couverte par sa RC professionnelle ?

Vous trouverez aussi un courrier-type qu'un médecin peut adresser à son courtier pour s'assurer de la suffisance de sa couverture actuelle ou, dans le cas contraire, solliciter une extension de sa couverture initiale.

Par ailleurs, nous vous informons que le Collège de Médecine générale envoie ce jour un courrier à la Madame Nathalie Muylle, Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, avec copie pour la Première Ministre Sophie Wilmès et la Ministre de la Santé Maggie De Block, pour lui demander que, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qui ont été octroyés au Gouvernement en raison de la pandémie Covid-19, soit inscrite au plus vite dans la législation applicable aux assurances l'obligation pour ces dernières d'étendre d'office et sans frais la couverture des RC professionnelles aux prestations inhabituelles exercées dans le cadre de la pandémie (entre autres les consultations à distance ou les prestations effectuées dans un centre de triage).



Baromètre Sciensano COVID19

Comme annoncé le 19 mars dernier, un recueil de données soutenu par Sciensano, Domus Medica, la KULeuven, l'Ugent, l'UAntwerpen, le Collège de médecine générale Francophone de Belgique et sa cellule universitaire, a été mis en place. Son objectif est de **suivre et de soutenir la première ligne** en prévoyant du matériel et/ou du personnel supplémentaire si nécessaire. Vous pouvez prendre connaissance de tous les détails du projet sur les pages d'accueil des différents formulaires.

Ce baromètre est **destiné aux médecins généralistes, aux médecins coordinateurs et conseillers de maisons de repos, aux postes de triage, aux pharmaciens et bientôt aux infirmiers**. Il est prévu pour être complété une fois par jour et par lieu de soins. Cela ne prend que 10 minute par jour. Pour y participer, veuillez compléter le baromètre chaque soir entre 18h et 22h selon deux modalités au choix:

- Choisir le formulaire qui vous concerne sur la page: <https://covid19.healthdata.be/fr/>

OU

- Pour les médecins généralistes uniquement, remplir le formulaire eForm disponible dans votre DMI en ouvrant le dossier d'un patient (réel ou fictif). Aucune donnée de ce patient ne sera envoyée.

Un feedback personnalisé et un rappel (vers 17h30) vous seront envoyés quotidiennement via l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire. Le plus important est de **compléter ce baromètre quotidiennement** afin de pouvoir **apprécier l'évolution de votre situation locale** au fil du temps.

Les News de l'INAMI

COVID-19 : Mesures exceptionnelles de l'assurance soins de santé et indemnités

[Oncologie : Consultations multidisciplinaires possibles par vidéo pendant la crise du Covid-19](#)

Pendant la crise COVID-19, vous pouvez organiser vos consultations multidisciplinaires en oncologie (MOC) par vidéoconférence. Ceci garantit la continuité des soins aux patients atteints de cancer, tout en facilitant le confinement.

[Le Covid-19 reconnu comme maladie professionnelle pour les travailleurs des soins de santé](#)



Les personnes atteintes de Covid-19 qui travaillent dans le secteur des soins de santé et qui courent un risque nettement accru d'être infectées par le virus peuvent demander une indemnisation pour maladie professionnelle.

Covid-19 : Facturer en tiers payant les avis médicaux donnés par téléphone

Pendant cette période de crise, les médecins peuvent donner des avis à leurs patients par téléphone. En tant que médecin, comment pouvez-vous facturer ces 2 nouveaux codes de prestation en tiers payant ?

Lignes téléphoniques HUDERF

L'organisation du service des urgences et des unités d'hospitalisation de l'Hôpital des Enfants Reine Fabiola a été repensée afin d'accueillir les patients pour lesquels une infection à Covid-19 est suspectée. Toutes les mesures nécessaires ont également été prises pour continuer à accueillir et protéger les patients les plus fragiles.

Deux initiatives ont également vu le jour :

- une **ligne téléphonique est ouverte pour toutes les questions liées à l'épidémie Covid-19**, avec les médecins en spécialisation de pédiatrie et nos pédiatres en ligne, 7 jours sur 7.
- une autre **permanence téléphonique est organisée par le service de pédopsychiatrie** pour les situations d'angoisses ou de stress problématiques (anormalement excessives) des enfants et des parents, ainsi que les états psychopathologiques aigus, du lundi au vendredi ; avec des psychologues et des pédopsychiatres en ligne.

Aide psychologique à distance

La crise du coronavirus a un impact psychologique important sur de nombreuses personnes. Afin de les soutenir au mieux, la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, rembourse désormais les consultations vidéo avec un psychologue ou un orthopédagogue clinicien conventionné. Voir Communiqué de presse de Maggie De Block en annexe.



Plateforme psy pour soignants

Afin d'accompagner et de soutenir les travailleurs du secteur de la santé dans la gestion des situations stressantes, deux plates-formes, soutenues par l'Union professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones (UPPCF), permettent aux soignants en situation de stress de bénéficier d'un soutien psychologique :

- www.psy.be.
- www.psyformed.com.

Ces 2 plates-formes s'adressent à tout membre du personnel soignant, que ce soit dans un cadre hospitalier, mais également, en cabinet, en officine, à domicile, en maison de repos, une maison de soins, etc.

COVID19 e-monitoring First Line

Dans le contexte sanitaire actuel, l'incubateur The Faktory avec l'équipe des startups Fotostudio et Prospect.io ont travaillé en étroite collaboration avec le Réseau Santé Wallon (RSW), Abrumet, la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) et le Collège de Médecine générale (CMG) pour développer une plateforme internet permettant aux médecins généralistes de suivre quotidiennement à distance les patients atteints du Covid19. La plateforme permet au médecin généraliste d'inscrire ses patients et de suivre l'évolution de leur état de santé. Côté patient, le suivi régulier (quotidien puis plus fréquent si dégradation) est effectué par l'envoi par sms sécurisé d'un questionnaire court établi par les médecins. Ces données sont analysées en temps réel par un algorithme validé par Le Collège de Médecine Générale Francophone de Belgique et sa Cellule Universitaire d'Appui Scientifique (CUAS). Les données seront alors automatiquement publiées sur les serveurs du Réseau Santé Wallon et Bruxellois et accessibles aux centres de triages et médecins hospitaliers vers qui les patients en phase critique seront redirigés pour permettre une prise en charge la plus rapide et efficace.

Les médecins pourront se connecter via leur portail régional <https://www.reseausantewallon.be> et <https://www.reseausantebruxellois.be> dès samedi 28/03 à midi.



CMG asbl

Collège de Médecine Générale
francophone de Belgique

Rue de Suisse 8
1060 Bruxelles

CHAQUE COMMUNIQUE EST LA POUR VOUS AIDER

Retournez-y donc de temps en temps, des sujets importants y sont abordés : ITT (soignants ou non soignants-, Centre de tri (algorithme), MRS (recommandations), etc

A bientôt !

Le Collège de médecine générale est fier de l'ensemble de ses membres, en constatant l'organisation et la détermination de l'ensemble du Corps des Généralistes !

Félicitations à toutes et tous.

Au travail : we will do the job ! L'Union fait la Force

Le Collège de la médecine générale

